

DECISION DU PRESIDENT N°2023_16

PRISE EN VERTU DE LA DELIBERATION N°2021-10-66
DU 20 OCTOBRE 2021 PORTANT DELEGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Objet : Signature du PASS Ruralogy

Le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21, et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT la délibération n° 2022-CD-5-7320 du 16 décembre 2022 du Conseil Départemental des Yvelines décidant d'accorder à l'Office Public de l'Habitat Versailles Habitat une subvention de 12 000 € au titre du programme Ruralogy 2018-2022 pour la création de 8 logements locatifs sociaux situés rue de Grignon à Chavenay,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer la convention de financement dit PASS stipulant les conditions selon lesquelles cette subvention sera versée,

Le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre,

DECIDE

Article 1 : de signer avec le Conseil Départemental des Yvelines, l'Office Public de l'Habitat « Versailles Habitat' et la commune de Chavenay le PASS Ruralogy selon lequel le Département des Yvelines allouera une subvention de 12 000 € à Versailles Habitat pour la réalisation de l'opération de 8 logements locatifs sociaux située rue de Grignon à Chavenay.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Feucherolles, le 24 mai 2023

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| • Mise en ligne de l'acte le | ...29../...05../2023 |
| • Document rendu exécutoire le | ...29../...05../2023 |

Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles

